

## Atelier de concertation des acteurs de la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle en vue d'une meilleure intégration des gratuits dans le régime d'assurance maladie universelle au Mali (RAMU)



L'an deux mil-vingt-un et du quinze au seize décembre, se sont tenus dans la salle BAOBAB de l'Hôtel RADISSON BLU de Bamako, les travaux de l'atelier de concertation des acteurs de la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle en vue d'une meilleure intégration des gratuits dans le régime d'assurance maladie universelle au Mali (RAMU). Organisé par la Direction Nationale de la Protection Sociale et de

l'Economie Solidaire (DNPSES) du Ministère de la Santé... avec l'appui de l'OMS/P4H, cet atelier qui a pour but de mettre en place un cadre de concertation pour une intégration plus efficiente des gratuits dans le RAMU était placé sous la présidence du Représentant de Madame le Ministre de la Santé et du Développement Social et a connu la participation de tous les acteurs des structures concernés que sont :

Au niveau national : Cabinet MSDS ; CNT ; SGG ; CDI ; Direction Générale du Budget (DGB) ; CADD-Santé ; CADD- Développement Social ; Inspection de la Santé ; Inspection des Affaires Sociales ; DGSHP/SDESR ; DGSHP/Groupe d'Experts Gratuits ; DFM ; Haut Conseil des Collectivités ; AMM ; CPS/SSDS ; DPM ; DRH/SS-DS-PF ; DNPSES ; DNDS ; DNPEF ; DNPf ; INFTS ; Groupe d'Experts RAMU ; INPS ; CNAPESS ; CANAM ; CMSS ; ANAM ; AMAMUS ; FENASCOM ; UTM ; Patronat ; ACCRM ; Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) ; Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) ; Centrale Démocratique des Travailleurs du Mali (CDTM) ; Confédération Malienne des Travailleurs (CMT) ; Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM) ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ; Chambre des Mines du Mali ; Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) ; Personnes Ressources.

Au nombre des Partenaires : - OMS/P4H ; Save the Children ; UNICEF ; USAID ; GFF ; HP+ ; PSI ; Santé-Sud ; CTN-FB ; Misseli.

L'ouverture de l'atelier a été marquée par trois (3) interventions à savoir :

- Les mots de bienvenue du Représentant du Haut Conseil des Collectivités, représentant le Maire de la Commune IV du District de Bamako

- L'allocation du Représentant Résident de l'OMS au Mali : Il s'est réjoui de la tenue d'un tel atelier qui permettra d'échanger sur les dispositifs de financement de la santé en vue d'asseoir un régime unique de prise en charge de la couverture sanitaire universelle. L'initiative de cet atelier s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la couverture santé universelle et après la prise du décret fixant les modalités d'application de la loi instituant le RAMU. En effet, le Mali dans sa démarche vers la CSU a mis en place un dispositif de protection contre le risque maladie constitué de trois mécanismes que sont : l'AMO, le RAMEL et les mutuelles de santé. A ces dispositifs, il a été adjoint les mécanismes de gratuités et/ou de subventions des soins pour des groupes vulnérables. Toutefois, la mise en œuvre de plusieurs mécanismes de gratuité pour une variété des services, sans articulation, pourrait créer une désincitation à l'affiliation aux régimes d'assurance maladie qui ont une ambition plus grande en termes de couverture. Les présentes assises qui corroborent la priorité retenue dans la stratégie de coopération de l'OMS-Mali 2017-2021, consistent à « renforcer le système de santé afin qu'il permette à tous d'avoir un accès équitable aux soins de santé en favorisant la couverture sanitaire universelle et en faisant preuve de résilience », a retenu l'attention des PTF qui, réunis au sein de réseau P4H/JLN réaffirment leur engagement à soutenir le Mali.



Commenté [BA1]: Les sigles doivent être explicités la première fois qu'utilisés

Commenté [BA2]: Ref avec hyperlien avec le doc

Commenté [BA3]: A revoir. Plus précis stp



Le discours d'ouverture prononcé par le Représentant de Madame le Ministre de la Santé et du Développement Social : après avoir, une fois encore, souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants, le Représentant du Ministre a rappelé que le RAMU constitue la réforme majeure qui contribuera à étendre davantage la couverture du risque maladie à tous les maliens et maliennes. Aussi, la mise en place d'un système de financement du RAMU sans articulation avec les questions de gratuité contribuerait à une plus grande fragmentation du système de santé au

Commenté [BA4]: Ref avec hypertexte vers la loi

Mali. La tenue de la présente concertation permettra aux différents acteurs de communiquer sur les différents mécanismes de couverture du risque maladie pour la recherche d'alternatives dans la perspective de l'efficacité et de l'efficacités de la réforme du système de santé. Le Gouvernement du Mali est donc résolument engagé à relever les défis pour aller vers la réalisation de la Couverture Sanitaire Universelle qui constitue un des concepts les plus dynamiques pour lutter contre l'exclusion sociale, les iniquités et surtout la pauvreté. Enfin, le représentant de Madame le Ministre pense qu'il faut accélérer la mise en place du RAMU pour améliorer l'accessibilité des populations à des soins de santé de qualité.

Les travaux de l'atelier ont été ponctués par les présentations en plénière et les travaux de groupe

Les présentations en plénière, au nombre de six, ont porté sur : la problématique des réformes en matière de protection sociale et de couverture du risque maladie au Mali : mise en place du RAMU ; la stratégie nationale de financement de la couverture santé universelle. ; la mise en œuvre du régime d'assistance médicale ; les mécanismes de gratuités et/ou de subventions de soins au Mali ; la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire



Commenté [BA5]: A télécharger si pertinentes et référencer ici avec lien hypertexte

à travers les organisme de gestion déléguée (INPS /CMSS) ; les dispositifs permettant aux acteurs du secteur informel et du monde agricole d'accéder au RAMU (à travers les mutuelles de santé).

A l'issue de toutes ces présentations les préoccupations majeures abordées dans les échanges ont porté ; la problématique de l'enrôlement des acteurs du secteur monde agricole et du secteur informel qui représentent environ 78% de la population cible ; la pérennité du financement de la gratuité.

A la lumière des présentations et des échanges les participants répartis en deux (2) groupes de travail et ont réfléchi sur les mandats ci-après : modalités de concertation permanente des acteurs pour la CSU et de financement des gratuites avec un accent sur la recherche de synergie entre les différents mécanismes de la CSU au Mali.

Au terme des travaux et échanges en plénière les recommandations ci-dessous ont été formulées :

| N° | RECOMMANDATIONS  | RESPONSABLES | ECHEANCE                       |
|----|--|--------------|--------------------------------|
| 01 | Mettre en place un cadre de concertation de haut niveau des acteurs                                    | MSDS/DNPSES  | 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 |
| 02 | Evaluer annuellement les besoins de financement global des gratuités intégrées                         | CANAM        | Annuelle                       |
| 03 | Faire une inscription budgétaire adéquate régulière des besoins en financement des gratuités intégrées | MSDS / MEF   | Annuelle                       |
| 04 | Transférer à la CANAM les fonds destinés au financement des gratuités                                  | MEF          | Annuelle                       |